

Elaboration des réglementations des boisements

Territoire concerné : Communes de Vignieu et Saint-Chef (38)

Type(s) de problème(s) traité(s) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Regroupement foncier de petites propriétés | <input type="checkbox"/> Mise à jour du cadastre |
| <input type="checkbox"/> Biens vacants et sans maître | <input type="checkbox"/> Biens non délimités |
| <input type="checkbox"/> Communalisation de forêts sectionales | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic foncier forestier |
| | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

Pilote : Safer AuRA et Chambre d'agriculture de l'Isère

Période de réalisation : 2018

Autres acteurs :

Description synthétique de l'action

Mission réalisée pour le compte des communes concernées avec un financement du Département de l'Isère.

Elaboration des réglementations de boisement sur les communes de Vignieu et Saint-Chef

1 – Réalisation d'un diagnostic communal permettant de mettre en lumière les enjeux du territoire notamment au regard des enjeux liés à la réglementation des boisements

2 – Définition des zonages (périmètres interdit, réglementé et libre) et des prescriptions correspondantes

3 – Elaboration du rapport environnemental

Retour d'expérience

Ce qui a bien fonctionné :

- Consultation large et mobilisation des acteurs du territoire
- Prise en compte de tous les enjeux du territoire dans l'élaboration des réglementations de boisement

Difficultés rencontrées :

Durée relativement importante de la procédure réglementaire pour élaborer une réglementation : de 12 à 18 mois environ

Résultats chiffrés de l'action (ex : nbre de propriétaires, évolution de la surface moyenne des propriétés...) :

Coût de l'action (€ ou nombre de jours) :

14 500 € HT

Une page maximum SVP